



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
23/06/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint
M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAIN, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 052/2023

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Capitaine Marchand: Avenant portant prorogation de la vente à la SCCV Vernonnet-Fieschi

Dans le cadre de sa politique d'aménagement et de développement de son territoire, notamment les entrées et sorties de ville, la commune de Vernon s'est portée acquéreur d'une

parcelle anciennement édiflée communément appelée « Cité Capitaine Marchand » situé 104 avenue de Rouen.

Par délibération en date du 29 mars 2019 complétée le 11 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la cession du bien cadastré AZ n°384, d'une superficie de 1 557 m², au prix de 317 628 € TTC (trois cent dix-sept mille six cent vingt-huit euros) au profit d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition de ce terrain nu et/ou la construction et la location des bâtiments ayant pour associé majoritaire la société Eure Aménagement Développement (EAD).

Une promesse de vente sous conditions suspensives a été signée le 21 décembre 2021, dont le délai est maintenant arrivé à expiration.

Dans ce laps de temps, alors même que nous traversons une crise sanitaire sans précédent, la logique du programme immobilier envisagé sur cette assiette foncière a nécessité un délai supplémentaire pour obtenir toutes les garanties nécessaires quant à la faisabilité du projet.

Depuis, un permis de construire portant construction de 30 logements a été délivré le 26 décembre 2022 à la SCCV Vernonet Fieschi, société spécialement constituée pour cette opération.

Il est donc proposé de décider la signature d'un avenant au profit de la SCCV Vernonet Fieschi portant prolongation du délai de signature de l'acte de vente du site « Capitaine Marchand » au plus tard le 23/12/2023.



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et L1311-9, L1311-10 et L1311-13,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L1211-1 et 1212-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2011 confiant le portage des sites à l'EPF Normandie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2019 approuvant le programme d'action foncière,

Vu le programme d'action foncière signé le 18 juin 2019,

Vu la délibération n°023/2019 du conseil municipal en date du 29 mars 2019 décidant de la cession du site Capitaine Marchand,

Vu les délibérations complémentaires du conseil municipal en date du 11 décembre 2020 (n°145/2020) et 10 décembre 2021 (n°102/2021) précisant les conditions de la cession du site Capitaine Marchand,

Considérant la valorisation attendue du site en offre de logements,

Considérant la nécessité de compléter les délibérations précédentes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer au plus tard le 23/12/2023 l'avenant au profit de la SCCV Vernonet Fieschi portant prolongation du délai de signature de l'acte de vente du site Capitaine Marchand cadastré AZ n°384, d'une superficie de 1 557 m², sis 104 avenue de Rouen à Vernon au prix de 317 628 € TTC (trois cent dix-sept mille six cent vingt-huit euros) et les documents s'y référant, charge à l'Etude Bras de Seine –avenue de Rouen à VERNON d'établir cet acte ; les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération restant à la charge de l'acquéreur.

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Ressources humaines et finances Avis favorable

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).